

LUMA THAILAND PASS

Couverture de THB 3,5 millions (100,000 USD) Couverture Covid Obtention immédiate du certificat

	Plan 1 (THB)	Plan 2 (THB)	Plan 3 (THB)
1. Décès, démembrement, perte de la vue ou invalidité permanente suite à un accident.	1,000,000	2,000,000	3,000,000
2. Frais médicaux pour blessure ou maladie.	3,500,000	3,500,000	3,500,000
3. Évacuation médicale d'urgence ou rapatriement vers le pays de résidence.	1,000,000	2,000,000	3,000,000
4. Rapatriement du corps en cas de décès dans le pays de résidence.	1,000,000	2,000,000	3,000,000
5. Frais de visite du patient à l'hôpital.	50,000	100,000	100,000
6. Annulation ou report de voyage.	-	30,000	50,000
7. Interruption du voyage.	-	30,000	50,000
8. Retard de voyage (paiement forfaitaire de THB 4,000 pour chaque retard de 6 heures consécutives).	-	20,000	40,000
9. Retard de livraison de bagages (paiement forfaitaire de THB 4,000 pour chaque retard de 6 heures consécutives à partir de l'heure d'arrivée, des bagages enregistrés).	-	20,000	40,000
10. Perte ou endommagement des bagages ou effets personnels, sauf exclusions (plafond de remboursement allant jusqu'à THB 3,000 par article). Franchise de THB 600 par sinistre.	-	-	30,000
11. Perte ou endommagement des documents de voyage.	5,000	10,000	20,000
12. Assurance responsabilité civile. Franchise de THB 1,000 par sinistre.	500,000	1,500,000	3,000,000
13. Perte de carte de crédit. Franchise de THB 1,000 par sinistre.	-	-	10,000
Prime totale	Plan 1 (THB)	Plan 2 (THB)	Plan 3 (THB)
30 jours	3,500	5,600	6,800
90 jours	8,000	12,000	14,000
180 jours	20,000	26,000	30,000
Prime totale par an	34,000	42,000	51,000

Conditions générales de vente:

- La période de couverture choisie doit correspondre à la durée du visa thaïlandais.
- Les adhérents doivent être âgés de 1 à 74 ans.
 - Pour les mineurs âgés de 1 à 18 ans postulant avec un ou plusieurs parent(s), l'un des parents doit signer le formulaire de demande.
 - Pour les mineurs âgés de 1 à 18 ans postulant sans parent, l'un des parents doit indiquer sur le formulaire de demande la raison pour laquelle le mineur fait sa demande seul.
- Les ressortissants thaïlandais ne sont pas éligibles.
- Les adhérents doivent déclarer les pays visités durant les 30 jours précédant la date de demande d'adhésion à l'assurance.
- Tout adhérent ne peut souscrire qu'à une seule police d'assurance accident de voyage à la fois.
- L'adhérent doit être en bonne santé et sans handicap.
- Les frais médicaux liés aux conditions préexistantes ne sont pas couverts par cette police d'assurance.
- L'assureur se réserve le droit de refuser l'adhésion des individus se rendant dans les provinces de Pattani, Yala et Narathiwat.
- L'assureur se réserve le droit de refuser l'adhésion des individus déjà infectés par le coronavirus et / ou des demandeurs déjà en quarantaine.
- Les frais médicaux sont à régler au préalable par l'assuré, qui se chargera de soumettre les demandes de remboursements. Les avances de frais médicaux peuvent être étudiées au cas par cas en contactant le Service Client avant réception de tout soin médical.